

**COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS**

**RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**MARDI 9 DÉCEMBRE 2014 – 19H00  
SALLE DE CONFÉRENCE CSET  
340 SAINT-JEAN-BOSCO  
MAGOG (QC) J1X 1K9**

**PROCÈS-VERBAL**

---

***Améliorer la littératie et la numératie – Prévenir le décrochage scolaire  
Promouvoir la santé physique et mentale***

**PRÉSENTS**

**MEMBRES PRÉSENTS (√):**

Commissaires		Parents-commissaires	
Gordon Barnett	√	Mary Gilman	GH
Claire Beaubien	√	Paul Laberge	√
Daniel Brodie	√	Cindy Véronneau	GH
Richard Gagnon	GH*	Kenneth Waterhouse	GH
Gary Holliday	√		
Joy Humenuik	√	<b>Comité de direction</b>	
Mary-Ellen Kirby	√	Secretary General, Éric Campbell	√
Frank MacGregor	√	Director General, André Turcotte	√
Alice McCrory	√	Assistant Director General and Director of Pedagogical Services, Kandy Mackey	√
Michael Murray, Chairman	√	Director of Human Resources, Jeffrey Pauw	√
Tina Pezzi-Bilodeau	GH	Director of Financial Services, Sophie Leduc	√
Gregg Thomson	√	Director of Operations, Michel Soucy	√

\* via Google Hangouts

**OBSERVATEURS**

Sharon Priest, conseillère en communications

**INVITÉS**

Matthew McCully, *The Record*

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance extraordinaire à 19 h 10.

## 2. QUORUM ET ADOPTION DE L'AGENDA

**LE QUORUM ÉTANT CONSTATÉ, IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire G. Thomson d'adopter l'ordre du jour du 9 décembre 2014, tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

## 3. RESPECT DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le président s'assure auprès du secrétaire général du respect de la procédure de convocation pour une séance extraordinaire conformément à l'article 165 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Tous les commissaires présents ont reçu l'avis de convocation dans les délais prescrits.

## 4. FUSION DES COMMISSIONS SCOLAIRES – POSITION À ÊTRE ADOPTÉE PAR LA COMMISSION SCOLAIRE EASTERN TOWNSHIPS

Le président présente les résolutions suivantes:

### 4.1 PROPOSITION DE RESTRUCTURATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES PAR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT

**Résolution no. ETSB14-12-68**

**Proposition de restructuration des commissions scolaires par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport**

**ATTENDU QUE** le 20 novembre 2014, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a proposé, dans le cadre de la restructuration des commissions scolaires, de fusionner les commissions scolaires *Eastern Townships* (CSET), *New Frontiers* et *Riverside*;

**ATTENDU QUE** la proposition prévoit la création d'une commission scolaire anglophone ayant comme territoire les régions administratives de l'Estrie, du Centre du Québec et de la majeure partie de la Montérégie;

**ATTENDU QUE** la proposition entrera en vigueur le 1er juillet 2016;

**ATTENDU QUE** la commission scolaire créée à l'issue de la fusion aurait :

- un territoire de plus de 26 000 kilomètres carrés;
- plus de 300 municipalités;
- plus de 19 000 élèves dans près de 70 écoles et centres très distancés les uns des autres;
- une population diversifiée domiciliée en milieu urbain, en banlieue ou en secteur rural;

**ATTENDU QUE** la communauté estrienne a démontré son soutien envers une commission scolaire administrée localement et préférerait une solution alternative à cette proposition;

**ATTENDU QU'**il est essentiel que la CSET continue d'être un acteur clé dans le contexte socio-économique de son territoire administratif;

**ATTENDU QUE** la CSET a établi ses priorités et ses orientations stratégiques de façon à répondre aux besoins de sa clientèle et investi des ressources humaines et financières dans la mise en place de projets et d'approches pour atteindre ses objectifs à l'échelle locale;

**ATTENDU QUE** les dépenses administratives de la CSET ne peuvent être réduites de façon importante sans qu'il n'en résulte des conséquences négatives sur les élèves;

**ATTENDU QUE** les coûts inhérents et inévitables d'une fusion sur les ressources humaines et financières seraient contraires aux orientations du gouvernement en lien avec ses intentions de réduire les frais administratifs généraux;

**ATTENDU QUE** la proposition de restructuration ne doit pas être faite au détriment de la mission globale des commissions scolaires, soit celle de favoriser la réussite de ses élèves du secteur des jeunes, de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle;

**ATTENDU QUE** la restructuration proposée pour les commissions scolaires *Eastern Townships*, *New Frontiers* et *Riverside* ne serait pas dans le meilleur intérêt des élèves et de la collectivité desservie par la CSET;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire J. Humenuik que la CSET suggère des solutions alternatives au ministre afin de répondre aux objectifs de sa proposition originale plutôt que de participer aux fusions proposées;

**IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le président soit mandaté de transmettre la présente résolution à la Commission scolaire *New Frontiers*, à la Commission scolaire *Riverside*, à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec ainsi qu'au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de participer au nom de la CSET à tout échange en cours entre le ministre et les partenaires concernés.

Adoptée à l'unanimité

#### **4.2 Partage des services entre les commissions scolaires francophones et anglophones**

##### **Résolution no. ETSB14-12-69**

##### **Partage des services entre les commissions scolaires francophones et anglophones**

**ATTENDU QUE** le 20 novembre 2014, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a proposé, dans le cadre de la restructuration des commissions scolaires, de fusionner les commissions scolaires *Eastern Townships* (CSET), *New Frontiers* et *Riverside*;

**ATTENDU QUE** la CSET demande au ministre de revoir sa proposition de restructuration et d'envisager des solutions de rechange qui répondront aux objectifs de la proposition originale;

**ATTENDU QUE** la CSET et ses prédécesseurs ont plus de 45 ans d'expérience et d'expertise en matière de collaboration et de partage de services, d'établissements et de personnel avec des commissions scolaires francophones;

**ATTENDU QUE** la CSET a rencontré des commissions scolaires francophones de l'Estrie, notamment la Commission scolaire des Sommets, la Commission scolaire des Hauts-Cantons et la Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke, pour discuter d'éventuels partenariats;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le commissaire G. Holliday que la CSET propose de :

- partager des services avec des commissions scolaires francophones avec lesquelles elle partage son territoire;
- évaluer d'autres alternatives de partage de services et d'infrastructures en fonction d'améliorer l'efficacité;
- collaborer activement et de bonne foi avec les commissions scolaires francophones avec lesquelles elle partage son territoire ainsi qu'avec le ministre;
- explorer tous les domaines de collaboration possible afin d'agir dans l'intérêt des élèves;

**IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le président soit mandaté de présenter les termes de la présente résolution au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi qu'à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec et à tous les partenaires concernés;

**IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le président soit mandaté de travailler et de collaborer avec les présidents des commissions scolaires francophones partageant le territoire de la CSET et de participer au nom de la CSET à tout échange en cours ou à venir entre le ministre et les partenaires concernés.

Adoptée à l'unanimité

#### **4.3 *Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Proposition de restructuration de la région administrative du centre du Québec***

##### **Résolution no. ETSB14-12-70**

#### ***Ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Proposition de restructuration de la région administrative du centre du Québec***

**ATTENDU QUE** le 20 novembre 2014, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport a proposé, dans le cadre de la restructuration des commissions scolaires, de fusionner les commissions scolaires *Eastern Townships* (CSET), *New Frontiers* et *Riverside*;

**ATTENDU QUE** sur la nouvelle carte du territoire proposé pour les commissions scolaires, un scénario indique le territoire desservi par la CSET dans la région administrative du Centre du Québec, et particulièrement l'École primaire de Drummondville, située au 50 rue Chabanel, à Drummondville, au Québec, laquelle sera annexée au territoire de la Commission scolaire *Central Quebec*;

**ATTENDU QUE** la CSET a réimplanté une école primaire anglophone à Drummondville en 1998, en réponse à une demande émise par la collectivité et à la suite de consultations avec la Commission scolaire *Central Quebec*;

**ATTENDU QUE** la zone qui délimite actuellement le territoire de la CSET et celui de la Commission scolaire *Central Quebec* constitue la solution optimale pour réduire au minimum la distance et le temps consacré au transport des élèves vers l'école anglophone la plus près, favorisant ainsi la réussite scolaire;

**ATTENDU QUE**, depuis son ouverture, le nombre d'inscriptions pour cette école est passé de 99 élèves en 1998 au nombre actuel de 222 élèves, démontrant ainsi le soutien croissant et continu de la communauté anglophone envers l'école;

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire *Central Quebec* a déclaré son désintérêt face à un agrandissement de son territoire, lequel est déjà vaste, pour y englober la région de Drummondville;

**IL EST PROPOSÉ PAR** la commissaire T. Pezzi-Bilodeau;

- que la CSET demande au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport de conserver la région de Drummondville dans les limites du territoire de la Commission scolaire *Eastern Townships*; et
- que la zone délimitant le territoire de la Commission scolaire *Central Quebec* et celui de la CSET soit maintenue afin de réduire au minimum la distance et le temps consacré au transport des élèves;

**IL EST DE PLUS PROPOSÉ** que le président soit mandaté de transmettre la présente résolution au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec ainsi qu'à la Commission scolaire *Central Quebec* et de participer au nom de la CSET à tout échange en cours entre le ministre et les partenaires concernés.

Adoptée à l'unanimité

## 5. ANNONCES

Le président, M. Murray, fait un rapport verbal au cours duquel il aborde les sujets suivants :

- *Table des présidents et directeurs généraux de l'Estrie*;
- Session de développement professionnel pour les commissaires.

## 6. AJOURNEMENT

L'ordre du jour étant épuisé, le commissaire R. Gagnon propose d'ajourner la réunion du 9 décembre 2014 à 20 h 25.

---

Éric Campbell  
Secrétaire général

---

Michael Murray  
Président

/EC

2014-12-10